

AVIS PUBLIC

PROJET D'AUGMENTATION DU NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES – FERMES RÉAL & SERGE LANCIAUX INC.

Municipalités de Saint-Herménégilde et de Dixville.

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Les Fermes Réal et Serge Lanciaux inc., entreprise familiale située dans les municipalités de Saint-Herménégilde et de Dixville, projette d'accroître ses activités de production de lait.

Le Projet, qui vise l'augmentation graduelle et durable du nombre d'unités animales sur le site actuel de la ferme est assujéti à l'Article 30 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante :

http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-15-019

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 31 octobre 2019, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse Internet suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/inter.htm>

Mercredi le 2 octobre 2019

Cet avis est publié par Fermes Réal & Serge Lanciaux inc. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).